

ID: 039-243900560-20250918-DCC2025_09_168-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

12 septembre 2025

et qu'elle a été faite le

12 septembre 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 34

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 14

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2025_09_168

Objet:

Construction du pôle éducatif de la Vallée de l'Ognon : acquisition de parcelles appartenant à la commune de Vitreux à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 18 septembre 2025

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmireyle-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Ranchot: Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans: : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Rouffange: Mme Marie-Hélène VACHET Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés:

Absents excusés: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Valérie BENDERITTER Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Sophie NIALON Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney: M. Cédric IVANES Plumont: M. Christophe PERRET Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Gilbert TSCHAINE

Procurations de vote :

Mandants: M. François GRESET (EVANS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), M. Christophe PERRET (PLUMONT), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Mandataires: M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), M. Laurent CHENU (ETREPIGNEY), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Stéphane ECARNOT (THERVAY)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20250918-DCC2025_09_168-DE

CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DE LA VALLEE DE L'OGNON : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE VITREUX A L'EURO SYMBOLIQUE ET SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE

Vu la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » de la Communauté de Communes Jura Nord ;

La Communauté de Communes Jura Nord a validé la construction d'un Pôle éducatif sur la Vallée de l'Ognon.

Afin de pouvoir engager toutes les démarches nécessaires à cette construction, il est nécessaire que la Communauté de Communes soit propriétaire des parcelles n°AE 216 d'une surface de 32 a 58 ca, n°AE 67 d'une surface de 8 a 32 ca et n°AE 152 d'une surface de 15 a 80 ca.

Il convient donc que la commune de Vitreux cède les parcelles correspondantes (décrites ci-dessus) à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord afin de pouvoir réaliser les travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 2 « Aménagement du Territoire / Grands Cycles de l'Eau » du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 septembre 2025 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle n°AE 216 d'une surface de 32 à 58 ca à l'Euro symbolique à la commune de Vitreux pour pouvoir réaliser les travaux ;
- Décide d'acquérir la parcelle n°AE 67 d'une surface de 8 à 32 ca à l'Euro symbolique à la commune de Vitreux pour pouvoir réaliser les travaux;
- Décide d'acquérir la parcelle n°AE 152 d'une surface de 15 à 80 ca à l'Euro symbolique à la commune de Vitreux pour pouvoir réaliser les travaux ;
- Décide de classer ces parcelles dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord;
- Précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord :
- Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE;
- Précise que la commune de Vitreux s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser les parcelles si nécessaire avant la cession à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord;
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier;
- Dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0